

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 867

Artikel: Etrangers : naturalisation facilitée
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019686>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les étrangers parmi nous

■ (ag) Les tableaux statistiques sont une captivante lecture: ils ont un sens, ils en disent long, ils démentent beaucoup d'affirmations subjectives, ils rendent possible, même, quelques découvertes.

Lisez le numéro d'avril de *La vie économique*! Tout sur les étrangers. Premier constat: leur nombre est stable. Ce qu'on appelle la population résidante permanente, sans les saisonniers, les fonctionnaires internationaux, les demandeurs d'asile et, bien sûr, les frontaliers, c'est-à-dire les étrangers qui sont au bénéfice d'un permis annuel ou d'établissement représentaient, en 1986, 956'000 personnes. C'est le même nombre qu'il y a 15 ans. Les grands départs des années de récession, 1975-1979, se comblent lentement.

Avec retard sur la conjoncture, l'augmentation s'est accélérée en 1968: + 16 000 (+ 1,7%). Par rapport à la population totale, on tend lentement vers le 15%. Moyenne suisse 14,7%. Le 20% d'étrangers par rapport à la population permanente n'est dépassé que dans trois cantons latins: Genève (30%), Tessin (24%), Vaud (21%).

Les nationalités

Les très gros contingents sont constitués de résidents venus de pays limitrophes ou proches de la Suisse. Les Italiens d'abord, 388 000, puis les Espagnols 110 000. A elles seules, ces deux nationalités font plus de la moitié de l'ensemble.

Mais, dans le détail, à relever que:

- Les Allemands constituent un groupe important. Ils sont 80 000. En troisième rang, juste derrière les Espagnols, beaucoup plus nombreux que les Turcs (52 000) et, pour quelques milliers, que les Yougoslaves. Les Français, eux aussi, sont en force (47 000).

- Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les étrangers n'ont qu'une idée: rester définitivement chez nous, l'émigration d'étrangers quittant la Suisse est sensible pour certains

groupes. Notamment les Italiens dont l'effectif diminue de 4000. Certes il faut, dans cette réduction, tenir compte des naturalisations (1700), ou des mariages avec un Suisse (486 Italiennes ont épousé un Suisse), de quelques décès, mais aussi du redressement économique de l'Italie.

- Les étrangers sont attirés par les centres économiques où sont offerts les emplois, cela va de soi. En chiffres absolus, Zurich accueille le plus gros contingent (187 000).

Mais il y a aussi, passionnantes à observer, des affinités nationales. Les Italiens, bien sûr, sont nombreux au Tessin et en Suisse romande. Mais leur implantation en Suisse allemande est forte. Le plus gros contingent est à Zurich (20%), plus que Vaud et Genève réunis.

En revanche, de manière exceptionnelle, trois catégories se regroupent sur Vaud et Genève. Ce sont les Es-

pagnols, les Portugais et les nationalités les plus diverses, outre les Français. Chaque fois, presque la moitié du contingent.

L'assimilation vaudoise

La population étrangère a augmenté de 16 000 en 1986. Presque le quart se retrouve dans le seul canton de Vaud: 3761. Le décalage est très net avec tous les autres cantons qui ne dépassent pas 1600 (Zurich, Genève, Valais).

Le service des statistiques vaudois a expliqué que la transformation des permis (saisonniers en annuels, annuels en établis) facilitait les regroupements familiaux. C'est vrai. Mais les mêmes phénomènes devraient jouer pour les autres cantons, proportionnellement aux octrois de permis. Or tel n'est pas le cas.

Vaud doit donc bénéficier de migrations internes d'étrangers. Canton où il y a encore un peu de place, et une certaine douceur de vivre. Peu conquérant, mais doué d'un pouvoir assimilant; il y a des siècles qu'il vit de son (ses) charme(s).

ETRANGERS

Naturalisation facilitée

■ (ag) Par rapport à 1970, la population étrangère résidant en Suisse n'a pas augmenté. Mais sa structure s'est profondément modifiée. Il y a 15 ans, le 37% des étrangers jouissait d'un permis d'établissement, aujourd'hui le 79% est dans cette situation.

Le permis d'établissement n'est délivré qu'après 10 ans de séjour ininterrompu (5 ans, dans certains cas). Autrement dit, il s'agit d'étrangers bien intégrés, dont les enfants très souvent sont nés en Suisse. On estime à 300 000 les jeunes étrangers âgés de moins de 25 ans, nés ou élevés en Suisse.

La modification de la structure de la population étrangère aurait dû entraîner une forte augmentation du nombre des naturalisations. Or ce nom-

bre est resté stable: 1% de la population résidante, 9000 par année.

Les Groupements patronaux vaudois partent de ce constat pour proposer une simplification de la procédure cantonale, d'une complexité décourageante. L'essentiel de la compétence appartient en effet aux cantons, libres de prendre d'utiles initiatives.

La proposition consiste à éviter les auditions multiples, les rapports accumulés. Elle est pertinente, elle va dans le sens d'une motion socialiste déjà acceptée par le Grand Conseil, celle de Raymond Durussel (les GPV, dommage! ne citent ni l'auteur, ni sa couleur.)

Il vaut pourtant la peine que se conjuguent les efforts. Car les résistances sont fortes. Celles des xéno-

Au courrier cette semaine, deux lettres de lecteurs en réaction à des articles récents (DP 865). Nous leur donnons la parole.

Pinaillage ou honnêteté ?

■ Ainsi Jeanlouis Cornuz (dans DP du 27 mai) éprouve du "dégoût" pour les journalistes qui ont signalé des différences significatives entre les versions russe et française du *Dialogue Est-Ouest* de Iouri Popov et Jean Ziegler. Ils "pinaillent", à son avis, au lieu d'entrer en matière sur les thèses "incontournables" exposées par le professeur genevois: les millions de gens mourant de faim, en regard des milliards dépensés pour les armements.

Je ferai remarquer que le scandale de la faim dans le monde et de la folie des armements, Jean Ziegler n'est ni le premier ni le seul, et de loin, à le dénoncer. Il n'était pas nécessaire, pour le dénoncer une fois de plus, d'aller se soumettre à la censure d'un éditeur soviétique (1).

phobes qui y voient un moyen de tourner la limitation du nombre des étrangers. Celles de l'administration qui tient à ses contrôles. Celles des députés, dont la Commission, qui a plaisir à siéger souvent, croit indispensable l'audition de chaque candidat, n'ayant qu'une confiance très relative dans les autorités communales.

Il n'est pas pensable que demeurent chez nous des hommes et des femmes en si grand nombre et privés de droits civiques.

Les GPV font remarquer à juste titre que certains étrangers peuvent trouver agréable d'avoir le statut d'établi qui permet de travailler librement en Suisse et le passeport d'un pays de la communauté européenne qui représentera une totale liberté de circulation et d'établissement dans douze pays.

Argument supplémentaire pour que nous pratiquions une vraie politique d'ouverture.

L'important dans cette affaire, ce sont bel et bien les modifications que Jean Ziegler a apportées aux éditions française, allemande et italienne du "Dialogue" et qui changent le caractère de celui-ci. Il a notamment ajouté des critiques de la politique soviétique (p. ex. en matière d'armement et à l'égard du tiers monde) qui ne figurent pas dans le texte russe.

Certaines de ces modifications ayant été révélées, avant la publication, par un journaliste de *L'Hebdo* qui avait lu le manuscrit, l'éditeur a prié Jean Ziegler de les indiquer afin qu'elles soient signalées dans le texte par une

typographie différente. Mais (comme l'indique Eric Hoesli dans *L'Hebdo* du 14 mai) l'auteur n'a signalé, à peu de choses près, que les modifications déjà connues du public grâce à la presse. Beaucoup d'autres n'apparaissent pas.

Comment qualifier cette supercherie à l'égard du lecteur occidental à qui on fait croire que ce "dialogue" a pu être publié tel quel en URSS? On comprend que Iouri Popov, informé de la chose, ne s'en formalise pas: quel beau coup de propagande! Mais que penser d'un auteur qui recourt à de tels procédés? Non, les journalistes qui dénoncent ceux-ci ne "pinaillent" pas. Ils font oeuvre de salubrité publique.

(1) A commencer par la censure préalable, avec l'interdiction de soulever le problème du (non) respect des droits de l'homme en URSS.

J.-M. Perrenoud

Le droit au "berndütsch"

■ Je n'aime pas du tout, quand "mon" Domaine public embouche inconsidérément la trompette des intellectuels en manque de "malaise". A propos du suisse-allemand au parlement bernois, 5 remarques:

1. Il est parfaitement illusoire de croire que les Suisses romands comprennent l'allemand d'Allemagne. Quand les Zurichois veulent – pour une fois – se faire comprendre des Romands, ils leur parlent en anglais. La réciproque est d'ailleurs vraie: Flavio Cotti, quand il veut se faire écouter de la majorité, ne parle ni français ni italien.

2. La seule solution rationnelle a été adoptée par le parlement bernois: la traduction simultanée. Son défaut majeur: mettre un écouteur est contraire à la vanité des députés.

3. Les parlementaires ne se recrutent pas dans la classe des intellectuels en manque de malaise; seul le parti socialiste peut se payer le luxe d'en porter, ce qui lui coûte bien des voix.

4. Parmi les députés, plusieurs ont été "aux Allemands" comme garçons livreurs et la langue qu'ils ont apprise, ce n'est pas l'allemand d'Allemagne: ils sont les seuls bilingues qui comprennent vraiment ce qui se dit.

5. Mais l'argument massue, c'est qu'un Suisse allemand qui parle l'allemand fédéral est emm..bêtant comme la pluie, et qu'il est plein d'humour quand il parle sa langue. Pour le bon peuple, ça facilite la digestion des lois, et ce n'est pas rien.

Faites des sondages autour de vous: à part les trois "grandes" villes romandes, où les intellectuels font la loi, y a-t-il vraiment plus de gens qui comprennent l'allemand que le suisse-allemand? Seulement voilà, ce ne sont pas ceux qui écrivent dans les journaux.

Bien sûr, tout cela n'est pas très important: les Suisses se comprennent très bien sans se parler: ils se ressemblent tellement...

J. de Roulet